

Au sommaire

Page 2 : Dans vos régions

- Retrouvez-nous au Game-Fair 2013 !
- Le patrimoine immobilier du groupe dans vos régions

Page 3 : Produits et services

- Faites face aux dangers du quotidien avec Monceau Accidents de la Vie
- Découragez les cambrioleurs avec la télésurveillance !
- Répartition de l'immobilier dans nos fonds
- Une très belle performance pour Dynaplus

Page 4 : Actualité fiscale et juridique

Les charmes fiscaux de l'assurance vie préservés pour l'essentiel

L'essentiel...

En cette saison d'arrêt des comptes de 2012 pour les Assemblées générales des sociétés auprès desquelles vous détenez des contrats, il est de bon ton d'apprécier **l'importance des réserves** et le niveau élevé de marge de solvabilité du groupe et des sociétés qui le composent. Les **performances des contrats et des fonds en euro**, qui ont valu à Monceau Assurances cette année encore son lot de récompenses décernées par la presse spécialisée, revêtent un caractère d'autant plus remarquable qu'elles sont essentiellement le fruit de la gestion financière courante, plutôt que le dégagement de réserves ou de fonds propres précédemment constitués. Aux côtés d'obligations de qualité, la gestion financière de ces portefeuilles laisse une place modérée, mais croissante, aux **actifs diversifiés**, actions, obligations convertibles, immobilier, prêts hypothécaires... En **garantissant le niveau du capital constitué et des participations aux excédents acquisés**, l'assureur assume, pour le compte de la communauté des adhérents, un risque qu'individuellement les sociétés se refusent à prendre. L'importance de ses réserves le lui permet. Cette gestion collective du risque financier est un apport majeur du **modèle mutualiste** que le groupe applique aussi scrupuleusement dans ses filiales sociétés anonymes que dans les mutuelles.

Mais là n'est peut-être pas l'essentiel...

Épargner dans le cadre fiscal de l'assurance vie, qui demeure favorable, relève d'une démarche très différente de celle visant à **garantir des revenus viagers**, c'est-à-dire tout au long de la vie de l'assuré. Tous les ans, les collaborateurs du groupe profitent de l'occasion offerte par les Assemblées générales pour attirer votre attention sur le sujet grave de la **retraite**. À cette question, une seule réponse possible : la rente viagère, souscrite lors d'un unique versement (dans un produit du type de Sérénité Viagère) ou



acquise progressivement par adhésion à un des régimes de retraite en points diffusés par le groupe, et gérés en "capitalisation". Sous ce vocable réglementaire au demeurant fort mal choisi, se dessine la garantie qu'apporte un tel régime : **les droits des adhérents sont couverts** par l'ac-

cumulation des cotisations versées et le fruit de leur placement par l'assureur. À l'inverse, dans une gestion par "répartition", technique utilisée par les régimes obligatoires, les droits des cotisants sont garantis par la capacité contributive des générations suivantes.

Bien que les évolutions réglementaires poussent les assureurs à acquérir massivement des obligations d'États de la zone euro, permettant les déficits de fonctionnement croissants d'États impécunieux et conduits à la ruine, nos régimes de retraite gérés en capitalisation **diversifient les portefeuilles** vers d'autres actifs et **favorisent le financement des entreprises** et la construction de biens immobiliers.

Et il est essentiel, aujourd'hui, de contribuer à nourrir la dynamique économique.



Retrouvez-nous au Game Fair 2013 !

Partenaire de la Fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher, Monceau Assurances participe pour la seconde année consécutive au Game Fair, le rendez-vous incontournable de la chasse qui se déroule les 21, 22 et 23 juin prochains dans le parc du Château de Chambord. L'occasion de rencontrer nos agents généraux présents sur le stand de la Fédération.

71 000 visiteurs, plus de 400 exposants présents, 14 000 m² de structures installées, 3000 marques à découvrir, le tout sur 40 hectares d'événements : le Game Fair est une manifestation des chasseurs et des amoureux de la nature unique en son genre à laquelle Monceau Assurances a le plaisir de participer. Partenaire de la Fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher depuis 2005, le groupe entretient en effet des liens privilégiés avec les chasseurs dont plus de 10 000 bénéficient déjà d'un contrat qui leur est dédié. C'est d'ailleurs aussi à leur intention que Monceau Accidents de la Vie (cf. article page 3) avait été lancée en 2012. C'est la seconde année que le groupe participe à cet événement dans ces conditions : présents sur le stand de 100 m² de la Fédération, nos agents généraux (cf. liste ci-dessous) vous accueilleront et pourront vous conseiller pour tous vos besoins d'assurance : chasse bien sûr, automobile, habitation, commerce, entreprise mais aussi assurance vie, retraite, épargne et prévoyance.



Vos agents présents au Game Fair

Dans le Cher

St-Amand-Montrond : M. Couillard
02 48 96 46 95

St-Florent-sur-Cher : M. Gallais
02 48 55 38 32

En Loir-et-Cher

Blois : M. Bihele
02.54.74.00.00

Marchenoir : MM Hubleur & Le Gall
02.54.72.30.28

Saint-Aignan-sur-Cher : M. Pouzet
02.54.75.03.95

Blois : M. Charté (*)
02.54.56.83.50

Mer : M^{me} Clément
02.54.81.19.77

Saint-Amand-Longpré : M^{me} Lebon
02.54.80.07.53

Bracieux : M. Quittanson
02.54.46.48.62

Salbris : M. et M^{me} Judenne
02.54.97.05.25

Contres : M^{me} Brossault
02.54.79.74.74

Selles-sur-Cher : M. Louchard
02.54.97.57.79

Selommes : M. Baudron
02.54.23.80.35

Herbault : M. Quantin
02.54.46.12.19

Onzain : M. Audon
02.54.20.71.18

Lamotte-Beuvron : M. Le Brustie
02.54.88.10.06

Ouzouer-le-Marché : M. Baudron
02.54.82.45.35

Romorantin : M^{me} Refait
02.54.76.08.93

Dans l'Indre

Saint-Maur : M. Couillard
02 54 22 78 77

En Indre-et-Loire

Tours : M. Niot
02 47 66 53 26

Le patrimoine immobilier du groupe dans vos régions

60 immeubles, 20 locaux d'agences, pour un total d'environ 200 000 mètres carrés... un ordre de grandeur qui en dit long sur l'intérêt que le groupe Monceau Assurances porte à ce type de placements, rempart contre les effets de l'inflation et les chahuts des marchés financiers.

Investies à plus de 96% en bureaux, les sociétés civiles immobilières du groupe privilégient la détention d'immeubles entiers d'une surface moyenne entre 3.000 et 4.000 mètres carrés, situés dans des zones à réel potentiel économique, telles que le quartier central des affaires à Paris, La Défense en région parisienne, ou les grandes métropoles régionales, et gérés avec sérieux et compétence. De belles adresses, mais aussi et surtout une construction de qualité, gage de longévité, de réduction des coûts de maintenance et de rentabilité régulière et de long terme, dont les sociétaires et clients, propriétaires indirectement, peuvent être fiers...

Monceau Investissements Immobiliers, qui porte les unités de compte dédiées des contrats d'épargne assurance vie du groupe, a produit un rendement moyen d'environ 7,6% ces douze dernières années ; la Société civile centrale Monceau, sur laquelle repose une part importante des actifs des régimes de retraite, a quant à elle produit un rendement moyen autour de 7,7% par an sur la même période. Des valeurs sûres dont chacun peut trouver des témoignages près de chez lui :

- À Toulouse, 1 place Occitane, 6.500 mètres carrés
- À Marseille, 165 avenue du Prado, 5.400 mètres carrés
- À Lyon, 2 avenue Lacassagne, 5.800 mètres carrés
- À Schiltigheim, 5-7 avenue de Copenhague, 3.500 mètres carrés
- À proximité de Lille, 2.500 mètres carrés en construction dans la ZAC de la Haute Borne
- À Nantes, 30 bd Vincent Gâche, 4.700 mètres carrés
- À Bordeaux, l'immeuble de la Bourse Maritime, 3.000 mètres carrés
- À Boulogne-Billancourt, le dernier né du groupe, 15 rue du Dôme, 6.600 mètres carrés
- À Paris, 18 rue Vivienne, 3.800 mètres carrés ultra modernes à partir d'une structure datant par endroits du XVI^e siècle et renfermant quelques trésors décoratifs classés au Patrimoine français.



18 rue Vivienne à Paris

(*) Philippe Charté est remplacé par Damien Charté à compter du 1^{er} juillet 2013

Faites face aux dangers du quotidien avec Monceau Accidents de la Vie

Chaque année, 11 millions de personnes sont victimes d'accidents de la vie courante : c'est la troisième cause de mortalité en France. Afin de protéger vos enfants et votre conjoint, pensez à souscrire Monceau Accidents de la Vie, une garantie indispensable pour faire face aux conséquences des dangers quotidiens. Et comme le dit si justement l'adage, « cela n'arrive pas qu'aux autres »....

Chutes, bricolage, jardinage mais aussi noyades, agressions, accidents médicaux... : 1200 personnes sont hospitalisées chaque jour à la suite d'un accident de la vie courante appelé aussi accident domestique. Ces quelques 20 000 décès (soit 5 fois plus que sur la route !) ne sont hélas pas garantis par les assurances classiques. Avec Monceau Accidents de la Vie, vous bénéficiez ainsi que vos proches pour un tarif mensuel modique (quatre options comprises entre 8 euros et 31 euros suivant l'option et la situation familiale), d'une couverture permettant de faire face aux aléas de la vie. L'indemnité peut aller jusqu'à 1 M€ et le contrat offre de nombreux services supplémentaires tels qu'une prise en charge des enfants (gardes, conduites à l'école ou aux activités extrascolaires...), des services étendus d'aide à la personne (livraison de médicaments, courses, soutien psychologique...). N'hésitez pas à vous rapprocher de votre agent général pour obtenir des renseignements complémentaires.

Grande cause nationale 2013 ?

Le CLAC (Collectif inter associatif de Lutte contre les Accidents de la vie Courante) a déposé en janvier dernier un dossier de candidature auprès du premier ministre afin de permettre aux accidents de la vie courante d'obtenir le label « Grande cause nationale 2013* ». 72 %** des français se sont déclarés favorables à ce que la prévention de ce type d'accidents soit effectivement déclarée grande cause nationale 2013.

* Il s'agit d'un label gouvernemental attribué chaque année à une campagne d'intérêt public, autour d'un thème qui change tous les ans. Cette campagne est mise en œuvre par un organisme ou un collectif d'associations. La création de ce label remonte à 1977.

**Sondage réalisé par le CSA à la demande du CLAC auprès d'un échantillon représentatif de 1002 personnes de 18 ans et plus résidant en France.

Répartition de l'immobilier dans nos fonds

Pour illustrer ce qui a été écrit ci-contre, regardons ensemble comment l'immobilier du groupe est utilisé pour ses clients :

- **25%** des placements du PERP **Monceau Avenir Retraite**,
- Pour les autres fonds gérés par Monceau Retraite & Épargne, **8%** de ses actifs sont immobiliers,
- Et bien sûr, **100%** de **Monceau Patrimoine Immobilier** est investi dans Monceau Investissements Immobiliers.

Découragez les cambrioleurs avec la télésurveillance !

La période estivale approche, et les cambriolages ne cessent d'augmenter en France : en hausse de presque 9% en 2012, ils étaient déjà en augmentation de 11% en 2011. Sur les 6 prochaines années, un français sur 6 risque d'être cambriolé. Une fatalité ? Non, des solutions qui ont fait leurs preuves existent ! C'est notamment le cas de la Télésurveillance....



Un cambriolage toutes les 90 secondes (985 par jour en 2012, soit 359 500 sur l'année écoulée) et la tendance n'est pas prête de s'inverser. La source officielle en la matière, L'ON-DRP (Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales), précise de surcroît que ces statistiques ne tiennent pas compte des tentatives ou des cambriolages non déclarés (69% dans le premier cas et 20% dans le second). Les cibles favorites sont évidemment les habitations de particuliers.

Partez en vacances l'esprit serein !

Assuré pour votre habitation auprès de Monceau Générale Assurances, vous pouvez bénéficier de l'offre adaptée que nous avons conçue en partenariat avec IMA Téléassistance, troisième opérateur français sur le marché de la télésurveillance. Monceau Télésurveillance vous permet de bénéficier d'un système préventif et dissuasif puisque 95% des cambrioleurs prennent la fuite en cas de déclenchement d'une alarme. Vous pouvez ainsi profiter d'une solution personnalisable et modulable en confiant la protection de vos biens à l'un de nos experts. N'hésitez pas à prendre contact avec votre agent général et à consulter le site internet www.imateleassistance.com pour avoir de plus amples informations.

95 %
des cambrioleurs
prennent la fuite en cas
de déclenchement
d'une alarme

80 %
des cambriolages ont
lieu en plein jour,
55% entre
14h et 17h

Une très belle performance pour Dynaplus

Le contrat Dynaplus de Monceau Retraite & Épargne en 2012, une fois encore, affiché une très belle performance, parmi les meilleures du marché.

Le fonds en euro du multisupport Dynaplus offre ainsi un rendement net de frais de 3,30% (avant prélèvements sociaux). Depuis sa création en 2003, le rendement moyen net de frais s'est élevé à 4,34% par an en moyenne. Ces performances à long terme sont d'autant plus remarquables qu'elles sont le fruit d'une gestion attentive et prudente.

Les charmes fiscaux de l'assurance vie préservés pour l'essentiel

Le placement préféré des français n'a nullement perdu de son attrait : la dégradation de la fiscalité applicable aux revenus patrimoniaux issue de la dernière loi de finances n'a pas entamé son triple avantage en cas de rachat, de sortie sous forme de rente viagère et de transmission aux bénéficiaires.



De surcroît, ni les contrats PERP, ni les contrats Madelin ou Madelin agricole, ni les contrats d'assurance vie épargne handicap ne sont non plus concernés par le dernier tour de vis du plafonnement des niches fiscales.

Même les préconisations du rapport des députés Karine Berger et Dominique Lefebvre, sur l'épargne financière visant à une utilisation plus importante de l'assurance vie dans le financement des entreprises, estiment *"inopportun de remettre en cause le statut fiscal de l'assurance vie"*. Seuls quelques aménagements souhaitables sont mentionnés tels **la création d'un nouveau contrat "Euro-Croissance", garantissant le capital accumulé à une échéance fixée**, et la possibilité de transformation des contrats d'assurance vie existants vers ces nouveaux contrats, afin de conserver l'antériorité fiscale acquise, à l'instar du dispositif Fourgous en 2005. Une autre évolution serait d'inciter les souscripteurs disposant d'un encours par ménage supérieur à 500.000 € à souscrire aux contrats "Euro-Croissance" pour bénéficier d'une taxation allégée après huit ans.

Le seul coup de canif demeure la publication de la réponse ministérielle Bacquet au Bulletin Officiel des Finances Publiques, relative à l'inclusion dans la succession du défunt d'une partie des contrats d'assurance vie détenus par le conjoint survivant.

Ainsi, dorénavant, l'administration fiscale considère que lorsque le conjoint assuré n'est pas décédé et que le contrat a été souscrit ou alimenté avec des fonds communs, la succession de l'époux défunt est augmentée, en pratique, de la moitié de la valeur de rachat du contrat d'assurance vie du conjoint survivant. Cette pratique, neutre pour le conjoint survivant, exonéré en toute hypothèse de droits de succession, se traduit par un supplément de droits pour les héritiers, c'est-à-dire les enfants.

Privilégiez la mise en place d'une clause de préciput

Pour les souscriptions futures, la technique de co-souscription avec dénouement au premier décès, pour les époux mariés sous le régime de la communauté légale, pourrait être privilégiée par suite de sa simplicité. **Le recours à cette pratique traditionnelle s'avèrera pertinente**, que la communauté se dissolve à la suite de la disparition d'un de ses conjoints, ou bien en cas de vie des deux. En effet, au lendemain du premier décès, le conjoint survivant recueillera un bien propre et en exonération de tous droits de succession.

Naturellement, nombre de contrats souscrits ou alimentés avec des fonds propres s'avèrent étrangers au débat, de même que les co-souscriptions avec dénouement au second décès concernant les époux mariés sous le régime de la communauté universelle.

Enfin, pour les contrats en cours, il conviendra de privilégier la mise en place d'une clause de préciput, permettant au conjoint survivant de ne pas inclure ses contrats d'assurance vie dans la déclaration de succession et d'éviter le surplus de droits pour les héritiers. Son coût limité et son caractère réversible paraissent en faire une réponse privilégiée à la problématique suscitée par la réponse ministérielle Bacquet.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre interlocuteur habituel qui vous éclairera sur les changements en cours et vous apportera le meilleur conseil.



La clause de préciput permet au conjoint survivant de ne pas inclure ses contrats d'assurance vie dans la déclaration de succession